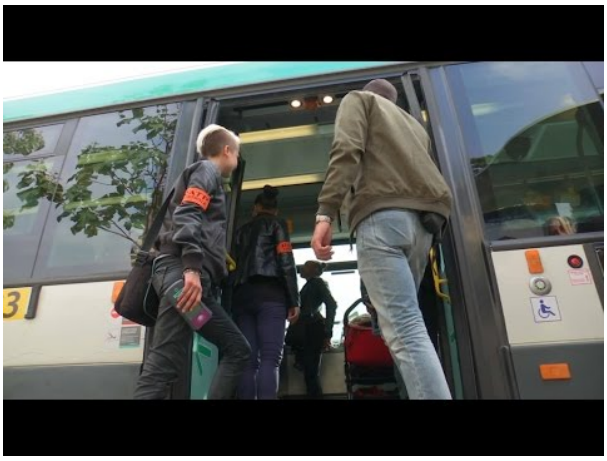
Île-de-France : les sanctions contre les fraudeurs durcies par la RATP et la SNCF

20/09/2016 à 18h56



La RATP, la SNCF et la région Ile-de-France lancent un plan renforcé de lutte anti-fraude dans les transports de la région parisienne. Pour dissuader les fraudeurs, la SNCF et la RATP misent sur un durcissement des sanctions.

Désormais, un voyageur pris en flagrant délit sera dans l'obligation de présenter un justificatif d'identité. Sans justificatif valable, le fraudeur pourra être immobilisé pendant quatre heures par les contrôleurs. Tous les jours, près de trois millions de voyageurs empruntent les transports en commun. La fraude pèse 366 millions d'euros par an.